

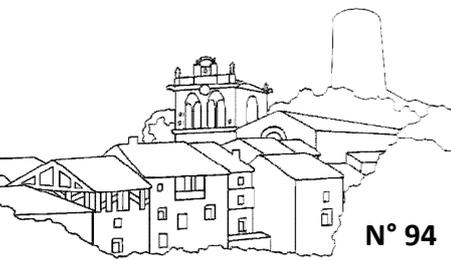
Le Feuillet municipal

juin 2022



AURIGNAC
UNE COMMUNE DES
TERRES D'AURIGNAC

Terre saine
Communes sans pesticides



N° 94

Merci de signaler au secrétariat si vous désirez consulter Le Feuillet uniquement sur le site aurignac.fr et ne plus le recevoir en version papier.

La Mairie communique

Permanences à la Mairie : le secrétariat de la Mairie fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Il est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h.

Jean-Michel LOSEGO assure une permanence, sur rendez-vous, les samedi 2 et 16 juillet, de 9h à 12h.

Permanence de nos Conseillers départementaux : Sandrine BAYLAC et Loïc GOJARD
le mercredi 13 juillet de 14h à 16h - Mairie, bureau des Adjoints.

Les actualités du Conseil Municipal des Jeunes



Les travaux de recherches des jeunes ont donné lieu à un vote du CMJ permettant la présélection de trois personnalités en vue de donner un nom à l'école maternelle. Nos jeunes représentants sont venus exposer et défendre devant le Conseil Municipal du 27 juin leurs différentes propositions. Après délibération du CM, il a été acté que l'école maternelle serait officiellement baptisée école « Joséphine BAKER ».

Faire part de renaissance

Une vénérable association (La Foire de la Saint-Martin) après 4 ans d'hibernation, vient de renaître. Devenue « Aurignac Développement » elle a, dorénavant, comme but de mettre en valeur toutes les activités économiques des Terres d'Aurignac.

Alerte canicule

Soucieux des populations les plus fragiles, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a mis en place, tous les jours 24 heures sur 24, un numéro vert **0 805 36 36 31**. L'appel est gratuit depuis un poste fixe.

Quelques recommandations à suivre :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes / Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Boire environ 1,5 L d'eau par jour / Ne pas consommer d'alcool / Donner de ses nouvelles à son entourage / Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé / Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur.

Concours Maisons fleuries 2022

Le jury de cette manifestation, organisée par la municipalité, afin de récompenser les Aurignacais pour avoir embelli et végétalisé leur espace de vie visible depuis le domaine public, a effectué son passage le 20 juin. Les récompenses 2022 seront attribuées lors du discours des vœux du maire en janvier 2023.



Pigeons

Depuis l'installation du dispositif, l'entreprise agréée pour la capture a permis de prélever 96 pigeons.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des résultats de cette opération.



MATER'ATHLON 2022

La manifestation sportive qui regroupait 155 élèves, 6 écoles, 8 classes, s'est déroulée sur une demi-journée le mardi 17 mai au stade d'Aurignac pour faire se rencontrer les élèves de maternelle et les enseignants du bassin d'Aurignac.

Les élèves étaient accompagnés des parents et des ATSEM afin de tourner sur les différents ateliers animés par les enseignants. Un grand merci au Carrefour Contact qui a offert tous les goûters des élèves.

<https://podeduc.apps.education.fr/ien-saint-gaudens-hg13/rencontres-sportives/video/1286-materathlon-2022/>



Bal de l'Amicale des Sapeurs Pompiers (association bénévole)

La municipalité soutient ses pompiers et vous invite à venir nombreux **le mercredi 13 juillet à la caserne.**

Partagez la convivialité de cette équipe : 14h-17h : Ateliers découverte du métier de pompier pour petits et grands / 14h30 : Concours de pétanque amical en doublette/20h : Repas (Tarifs : adulte →20€ - moins de 12 ans →8€) 21h-22h : Boum enfants / 22h30 : Feu d'artifice suivi d'un bal disco animé par le **Marina**

Infos et réservations : 06.32.88.70.69 ou 06.30.58.52.04



Marché Nocturne Aurignac

★ **gourmand et artisanal**



★ **JEUDI 21 JUILLET**

à partir de 18 h place de la mairie

Restauration sur place //

Marché local & artisanal

Animation musicale

Annulé en cas de pluie

Organisé par l'



Élections législatives

Résultats du scrutin du dimanche 19 juin

Joël Aviragnet est réélu

Député de la 8^{ème} circonscription de la Haute-Garonne, jusqu'en 2027



Fête Nationale du 14 juillet

Le Conseil Municipal vous convie chaleureusement jeudi 14 juillet à 11h30, devant le monument aux morts d'Aurignac, au dépôt de gerbe et à la cérémonie commémorative qui ponctue notre fête nationale républicaine.



Travaux et aménagements

Au chemin de Las Peyrères, six arbres des parcelles communales ont été abattus afin de sécuriser la circulation sur la voie publique.

Au Quartier Motis, le transformateur à l'entrée du quartier est désormais débarrassé des ronciers qui l'envahissaient.

Au stade, l'abri dédié aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) a fait l'objet d'une campagne de peinture et de lasure ; la table sera prochainement adaptée pour accueillir des personnes en fauteuil.

À la Gendarmerie, suite à un dégât des eaux, le local radio a été repeint. Le local administratif a été doté de films occultants qui préservent la confidentialité depuis l'extérieur.

À l'École primaire, des films solaires anti-chaaleur équipent dorénavant les vitrages de la classe de CP, de la bibliothèque, de la salle de repos et du bureau de la directrice.

Au village, à différents points, des panneaux à vocation pédagogique expliquent la démarche communale de gestion écologique des espaces-verts.

Tournoi de l'EFCA : nos équipes techniques ont activement préparé le tournoi de l'école de football, avec la tonte et le débroussaillage de tout le site, les installations électriques, le montage du barnum et l'installation du podium. Le tournoi a connu une affluence exceptionnelle et ce fut une fête réussie, parfaitement maîtrisée par les bénévoles !

Manifestations : les événements associatifs reprennent avec régularité et mobilisent nos équipes : un festival multiculturel et solidaire à La Glissade (l'association sise au lieu-dit « Mundo ») ou encore le gala de l'école de danse des Terres d'Aurignac. Chaque fois, la municipalité et ses agents essaient de rendre le meilleur service.



Culture et Patrimoine

Le livret de la Saison Culturelle est disponible en mairie ou sur <https://www.aurignac.fr/programme-saison-culturelle/>

Ouverture du Château du 2 juillet au 28 août de 10h à 13h et de 15h à 18h.
Visites guidées de la cité médiévale les mardis et jeudis du 12 juillet au 15 septembre

Billet couplé 10 € par adulte (au lieu de 14€) donnant droit à une visite guidée de la cité et une entrée au Musée

du 07/07 au 28/08, hall de la mairie, Office de tourisme et au St Laurans : « Peintures vibratoires » de Diane HUBESCH, **inauguration le 6 juillet** à 16h30 au St Laurans.

Au Château :

- Le vendredi 1^{er}** : 18h - théâtre d'objets et cirque « Bateau » par la C^{ie} Les hommes sensibles, à partir de 5 ans.
- Samedi 16 et Dimanche 17** : "Aurignac à travers le temps" campement médiéval au Château.
- Mardi 19** : 21h30 - balade aux flambeaux
- Dimanche 24** : 18h - cirque "tout terrain" à partir de 8 ans « Soliloques » par la C^{ie} Singulière

 [mairie aurignac culture et patrimoine](#)





La piscine

Ouverture au public du 18 juin au 31 août de 11h à 19h.

Du 18 au 30 juin : uniquement les weekends.
Du 1^{er} juillet au 31 août : tous les jours.
Possibilité de se restaurer sur place aux horaires d'ouverture.



MJC jeunesse juillet-août

Accueil jeune de 11 à 17 ans
du 11 juillet au 31 août
(fermeture du 16 au 28 août)
Inscription obligatoire 07 50 54 05 11
ou jeunesse.aurignac@gmail.com



Votre Musée vous accueille et vous propose

Le programme de la saison estivale du jeudi 7 juillet au dimanche 31 juillet

Durant les vacances scolaires, des visites et des ateliers démonstratifs et participatifs sont proposés chaque jour par l'équipe de médiation afin d'expérimenter les gestes de nos ancêtres et de découvrir la Préhistoire en s'amusant.

Les 9 et 10 : de 14h à 17h - initiation à la vannerie	Les 23 et 24 : week-end conte « le songe d'Alluna »
Les 16 et 17 : « Aurignac à travers le temps », campement préhistorique	Les 30 et 31 : de 14h à 17h - la chasse à la Préhistoire

<http://www.musee-aurignacien.com/fr/programme-des-animations-de-lete>



Cinédonjon

tous les mercredis à 21h
Juillet

- 06/07** : The Duke
- 13/07** : La ruse
- 20/07** : Top gun ; Maverick
- 27/07** : Jurassic world : le monde d'après
- le samedi 30/07 à 20h30** : Elvis (VF)
avec une « mise en bouche » musicale vintage

Août

- 03/08** : Les animaux fantastiques : les secrets de Dumbledore
- 10/08** : Buzz l'éclair (animation)
- 17/08** : J'adore ce que vous faites
- 24/08** : Les minions 2 (animation)
- 31/08** : Hit the road (vostf)

Les associations culturelles en scène en juillet

À La Cafetière :

- Samedi 2** : 12h - Concert « Le Sillon »
- Mercredi 20** : 19h - Concert « Duo harpes et flûtes »

À La Glissade :

- Samedi 2** : à 21h - Musique brésilienne « Batte Coração »

Tournoi de tennis d'Aurignac

du 02 au 17 juillet

Inscriptions au :
06 70 00 36 36 ou 06 48 98 88 65
tennis.aurignac@gmail.com
byecedric@gmail.com

État civil	
Décès	
GUERRA Jean - Claude, le 06/05	TERRÉ François le 11/05



Participer ... être de ceux, être avec ceux, prendre part, prendre ma part ... autant de façons de vous dire ce qui fut et demeure le carburant de mon action politique depuis maintenant 12 années comme Maire d'Aurignac. Je crois à l'engagement citoyen individuel, dans une action collective, au meilleur intérêt recherché de tous ... Je dis que la volonté de mise en commun des intelligences légitime la parole de chacun et les attentes de tous ... participants à la vie démocratique du village ... Citoyens éclairants ... Dites-moi ... !

Participez ... C'est la proposition que je vous fais, notamment pour chacune des commissions en charge de l'étude et de la préparation des projets de mon équipe municipale ... et déjà plusieurs personnes « non élues » apportent leur contribution à nos échanges et débats pour les orientations, les priorités et les choix opérationnels de notre programme ... pour mettre Aurignac en avant de l'action locale à mener dans notre bassin de vie quotidienne ... Citoyens éclairés ... Sachez que ... dites-moi ... voyons et faisons ensemble ... !

Participons ... chacun responsable ... de notre place d' élu, de membre associatif, d'acteur économique, de citoyen aussi, d'humain de plein droit dans la Cité toujours ... chacun pouvant dire ce qu'il pense, ce qu'il veut, ... chacun devant savoir ce que le Maire décide, ce qu'il va entreprendre pour l'aujourd'hui et le demain de la commune et comment il va le réaliser.

C'est pour que les Aurignacais partagent et conservent un même niveau d'information des choses de la vie de la commune ...

C'est pour que les Aurignacais enrichissent une même mémoire commune et un savoir collectif partagé ...

Que je me suis engagé à vous tenir régulièrement au courant de ce qui vous concerne au plus près, aujourd'hui,

Que je me suis engagé à préparer le futur, avec déjà les citoyens de demain, avec l'idée que toujours l'avenir des Terres d'Aurignac appartient à ceux qui y habitent et y travaillent ...

**Depuis huit ans, vous suivez les moments de notre histoire municipale, aujourd'hui de je vous dis
« quel instant d'Aurignac voudriez-vous partager ? »**

Jean-Michel LOSEGO, Maire.

À la suite des élections de 2014, l'équipe municipale élue a voulu répondre aux attentes des citoyens ayant exprimé lors de la campagne le manque de communication sur les actions de la municipalité.

Le maire a mis en place une commission communication dont la première réalisation a été la création du Feuillet municipal mensuel dès septembre 2014.

Chaque mois, ce feuillet distribué aux aurignacais en version papier ou numérique publie

- les informations officielles (arrêtés municipaux, permanences, manifestations officielles)
- les travaux et aménagements entrepris par les agents municipaux ou financés par la commune
- les différentes manifestations et les principaux événements de la vie culturelle et associative locale

Ce travail autour d'une meilleure communication s'est poursuivi avec la rédaction de journaux municipaux thématiques concernant le budget, les associations, les principales réalisations de l'année écoulée ou le journal des vœux.

Dès le mandat suivant, la commission communication a élargi l'offre d'information avec la création du site internet de la mairie : <https://www.aurignac.fr>, la réactualisation de la page Facebook et le financement d'un nouveau support de communication adapté aux téléphones portables : PanneauPocket, qui permet à toute personne abonnée gratuitement de recevoir en temps réel les alertes et les informations locales.

Après 8 ans de communication mensuelle du Feuillet, l'équipe de rédaction, anticipant l'arrivée du numéro 100 prévu pour décembre 2022, a tenu à associer les aurignacaises et les aurignacais de tout âge à la création de ce numéro exceptionnel en sollicitant leur participation créatrice par l'intermédiaire d'un concours qui vous est présenté ici.

Nous vous espérons nombreux à nos côtés pour fêter ensemble ce numéro 100 !

Règlement du Concours : Feuillet 100 ensemble « Instants d'Aurignac »

Article 1 : Organisateur

La municipalité d'Aurignac, représentée par les élus de la commission communication.

Article 2 : Thème du concours

« Instants d'Aurignac », à offrir et partager ...

Depuis huit ans, avec assiduité et régularité, nous avons veillé à ce que ce lien d'information soit celui de tous les Aurignacais.

Sur cette feuille succincte, nous rendons compte de l'activité des services municipaux, nous relayons les éléments significatifs de la vie du village (souvent organisés par les associations locales), nous actualisons l'état civil de la collectivité communale : nous vous écrivons ce que l'on pourrait se dire dans la rue, en faisant ses courses dans les commerces ou au marché, en terrasse au bistrot, ces mots échangés qui tissent la vie quotidienne ... notre vie commune quotidienne à Aurignac ...

Alors, parce que c'est bien votre Feuillet, pour ce n° 100, c'est à vous, vous avez carte blanche !

**Choisissez votre Instant d'Aurignac (d'hier, aujourd'hui ou demain),
écrivez-le, illustrez-le, façonnez-le et faites le vivre ... partagez-le !**

Votre « instant » sera exposé avec tous les autres à la parution du centième Feuillet d'Aurignac.

Article 3 : Conditions, modalité de participation, formats des œuvres

Article 3.1 : Conditions, modalité de participation

L'organisateur se réserve le droit d'éliminer toute inscription qui ne respecterait pas le règlement.

En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa création puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports numériques d'Aurignac : la page Facebook, le site internet, le Feuillet 100, mais également lors de l'exposition consacrée au concours ou tout autre support de la commune. De même, les participants autorisent la valorisation de leur création par sa diffusion lors d'événements organisés par la municipalité.

Les œuvres devront être libres de droit, ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à qui que ce soit et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une quelconque discrimination ou un appel à la haine ou à la violence.

Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, sera considérée comme nulle.

Article 3.2 : Catégories et formats des productions

Les 7 catégories sont les suivantes :

Arts plastiques	Écrit
Catégorie 1 : moins de 6 ans	
Catégorie 2 : 6-12 ans "Arts Plastiques"	Catégorie 5 : 6-12 ans "Écrit"
Catégorie 3 : 12-16ans "Arts Plastiques"	Catégorie 6 : 12-16ans "Écrit"
Catégorie 4 : + 16ans "Arts Plastiques"	Catégorie 7 : + 16ans "Écrit"

Formats, supports et dimensions

Tous les participants choisissent un mode d'expression : écriture ou arts plastiques.

Les parents peuvent apporter un soutien technique mais il leur est demandé de ne pas intervenir dans le processus créatif.

Écriture

Le texte devra être rédigé en langue française, en vers ou en prose, il sera limité à 760 mots maximum (équivalant à une demi-page en Times New Roman, taille 10).

Arts Plastiques

Les œuvres devront mesurer au maximum 24x32 cm (format portrait ou paysage).

Toutes les techniques d'arts plastiques sont autorisées : acrylique, aquarelle, gouache, pastel, crayon, crayon à bille, plume, feutre, encre de couleur... collage, photographie, sculpture.

Les productions peuvent être en deux dimensions (graphiques, picturales, photographiques) ou en volume (assemblages, modelages, etc.). Dans ce cas, elles seront photographiées.

Les photographies peuvent être argentiques ou numériques.

Les photographies numériques de 1 Mo minimum - format JPEG, pourront être déposées en septembre sur le site internet de la commune d'Aurignac accompagnées des renseignements d'identification de l'auteur. Elles pourront aussi être imprimées sur papier photo.

Chaque œuvre sera accompagnée d'un texte indiquant le nom, le prénom, et l'adresse du participant de manière lisible. Cette étiquette ne dispense en aucun cas le participant de remplir la fiche générale d'inscription. Les œuvres seront anonymisées lors de la présentation au jury.

Article 4 : Durée et déroulement du concours

Les participants du concours « Instants d'AURIGNAC » devront déposer leurs œuvres durant le mois de septembre (date limite le 24/09/2022 à 12h30) accompagnées du bulletin d'inscription ci-dessous complété, indiquant les nom et prénom du participant, la catégorie, l'âge, l'adresse du domicile, un n° de téléphone et/ou une adresse email.

Des élus tiendront une permanence pour réceptionner les œuvres les samedis 3-10-17 et 24/09 de 10h30 à 12h30.

Article 5 : Jury

Les réalisations conformes au règlement seront toutes présentées à un jury au plus tard le 15 octobre .

Le jury sera composé de membres adhérents d'associations d'Aurignac et non élus au conseil municipal.

Article 6 : Prix et récompenses

À la fin du concours, le classement des votes permettra de déterminer les 21 gagnants (3 par catégorie).

Les résultats seront communiqués dans le feuillet d'octobre.

Les 21 lauréats auront le privilège de retrouver leurs œuvres dans le Feuillet 100 de décembre 2022, et se verront remettre leur prix lors du discours des vœux du Maire qui aura lieu le 10 janvier 2023.

Article 7 : Informations nominatives

L'organisateur, en sa qualité de responsable du traitement, procède à la collecte et à l'utilisation des données personnelles des participants dans le strict cadre du concours, afin d'établir le classement, d'organiser et de suivre la distribution des lots, de gérer les demandes de renseignements et les réclamations. Ces dites données personnelles sont obligatoires pour pouvoir participer au concours.

L'adhésion au règlement entraîne l'acceptation de la collecte des données personnelles par l'organisateur. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces informations.

Ces données ne seront pas conservées par la municipalité d'Aurignac et seront détruites après la remise des prix du concours. Elles ne pourront en aucun cas être utilisées pour un quelconque usage différent de ceux prévus au présent règlement.

Bulletin d'inscription au Concours Feuillet 100 ensemble « Instants d'Aurignac »



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Âge : _____

_____ N° ☎ : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

@ _____ Catégorie : 1 2 3 4 5 6 7

Signature du participant ou de son représentant légal : « J'ai lu et j'accepte le présent règlement »